

élections.—20. Lois expirantes.—30. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—40. Bills privés.—50. Ordres permanents.—60. Impressions.—70. Comptes publics.—80. Banques et commerce.—90. Immigration et colonisation,—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Hon. M. MACKENZIE—Relative-ment à cette proposition, je dois dire que la question de la publication des débats devrait être déferée au comité des impressions, comme matière de son ressort, et qu'en conséquence il devrait être appelé le comité permanent des impressions et de la publication des débats. Je dis cela maintenant parce que je vois qu'il faut immédiatement renvoyer à ce comité la question de la publication des débats.

La proposition est adoptée.

#### INDÉPENDANCE DU PARLEMENT.

L'hon. M. MACKENZIE propose:—

Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'élection d'un membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'ensuivront; et si deux membres sont élus pour la même division électorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

Que s'il appert qu'une personne a été élue membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un membre de la Chambre des Communes dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Puissance du Canada, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution.

Hon. M. MACKENZIE—Au lieu de proposer ces résolutions au commencement de chaque session, ne serait-il pas préférable d'en faire un ordre permanent et de lui donner place dans les Règles et Règlements de la Chambre.

La proposition est adoptée.

#### RAPPORTS.

L'hon. M. MACKENZIE met sur le bureau le rapport du ministre des Travaux Publics; aussi un rapport de la commission nommée par le gouvernement pour s'enquérir de la nature et de l'étendue des avantages commerciaux devant résulter de la construction du Canal de la Baie Verte.

L'hon. M. BURPEE met devant la Chambre les tableaux du commerce et de la navigation pour 1876.

M. VAIL présente le rapport du ministre de la Milice.

La Chambre s'ajourne ensuite sur la proposition de l'hon. M. MACKENZIE.

### CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 11 février.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

#### NOUVEAUX DÉPUTÉS.

M. John Short, député de Gaspé, est présenté par l'hon. M. Robitaille et M. Caron.

M. John Beverly Robinson, député de Toronto Ouest, est présenté par les honorables Sir John Macdonald et Tupper.

#### RAPPORT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

L'hon. M. MACKENZIE met sur le bureau le rapport du ministre du Revenu de l'Intérieur.

#### L'ADRESSE.

M. CASEY—Je me lève pour proposer l'adoption de l'adresse dont vous avez dû prendre connaissance et qui est la réponse ordinaire au discours du trône. Mais avant d'entrer en matière, et comme beaucoup d'autres l'ont fait en pareille occasion, je m'empresse de solliciter l'indulgence de la Chambre, le député à qui cette tâche est dévolue étant généralement peu versé dans l'art oratoire particulier aux parlements.

Il est aussi d'autres difficultés avec lesquelles il lui faut compter. Son rôle, qui le borne, pour ainsi dire, à se faire l'écho du discours, n'est guère propre à exciter son enthousiasme ni celui de son auditoire.

Je dirai, toutefois, que ma bonne fortune a voulu que quelques-uns des